» L'unité de la nation formée désormais de toutes les classes de citoyens qui la composent, le gouvernement de la nation pour elle même.

» La liberté, la légalité et la fraternité pour principes, le peuple pour devise et mot d'ordre, voilà le gouvernement démocratique que la France se doit à elle-même et que nos efforts sauront lui assurer.

Suivent les noms des membres et des secrétaires du gouvernement provisoire.

Le gouvernement provisoire a aussi adressé deux proclamations l'une à la garde nationale et l'autre à l'armée.

Au nom du peuple Français:

Le gouvernement provisoire arrête:

M. Dupont (de l'Eure) est nommé président provisoire du conseil sans portefeuille;

M. de Lamartine ministre provisoire aux affaires étrangères;

M. Crémieux ministre provisoire à la justice;

M. Ledru-Rollin ministre provisoire à l'intérieur;

M. Michel Goudchaux ministre provisoire aux finances;

M. F. Arago ministre provisoire à la marine;

M. le général Bedeau ministre provisoire à la guerre;

M. Carnot ministre provisoire à l'instruction publique et aux cultes;

M. Bethmont ministre provisoire au commerce;

M. Marie ministre provisoire aux travaux publics;

M. le général Cavaignac, gouverneur général de l'Algérie;

La garde municipale est dissoute.

M. Garnier Pages est nommé maire de Paris.

MM Guinard et Récurt sont nommés adjoints au maire de Paris.

M. Flotard est nommé secrétaire-général.

Tous les autres maires de Paris ainsi que les maires adjoints sont provisoirement maintenus comme maires et adjoints d'arrondissement.

La préfecture de police est sous la dépendance du maire de Paris.

Le maintien de la sûreté de la ville de Paris est confié au patriotisme de la garde nationale sous le commandement général donné à M. le colonel Courtais.

A la garde nationale se réuniront les troupes qui appartiennent à la 1ère division militaire.

Suivent les signatures des membres du gouvernement provisoire.

Le gouvernement provisoire arrête:

La chambre des députés est dissoute.

Il est interdit à la chambre des pairs de se réunir.

Une assemblée nationale sera convoquée aussitôt que le gouvernement provisoire aura réglé les mesures d'ordre et de police nécessaires pour le vote de tous les citoyens.

M. Etienne Arago est nommé directeur des postes.

L'amiral Baudin commandant de l'escadre de Toulon.

Le gouvernement provisoire a nommé un certain nombre de commissaires chargés d'aller prendre l'administration des départemens.

Le gouvernement provisoire vient de décréter la création de 24 bataillons de garde nationale mobile, pour être mis immédiatement en activité. Les hommes qui en feront partie recevront la nourriture, l'habillement et le logement et de plus 1 fr. 50 c. par homme.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

La garnison du fort de Vincennes vient de reconnaître le gouvernement de la république.

Toutes les troupes envoient leur adhésion au mouvement qui emporte la France entière.

A chaque instant le gouvernement provisoire de la république reçoit des villes et des populations les témoignages les plus passionnés de sympathie à la cause du peuple.

Vive la République!

Dupont (de l'Eure), Lamartine, Garnier Pagès, Arago, Marie, Ledru Rollin, Crémieux, Louis Blanc, Marrast, Flocon, Albert (ouvrier).

Paris, 25 février 1848.

Le gouvernement provisoire de la république déclare adopter les trois couleurs disposées comme elles l'étaient pendant la république. (1)

Le drapeau portera ces mots: RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MM. Marc Caussidière et Sobrier sont nommés chefs provisoires de l'administration de la police de Paris.

Le premier acte du ministre de l'intérieur, M. Ledru-Rollin, en prenant possession de son département, a été d'ordonner par le télégraphe la mise en liberté immédiate des détenus politiques en leur assurant les moyens de rejoindre leurs familles.

Le général Duvivier a accepté le commandement de la garde nationale mobile qu'il est chargé d'organiser.

Dépêches télégraphiques reçues par le gouvernement le 25 février:

La république vient d'être proclamée à Dijon.

Bordeaux jouit de la plus grande tranquillité.

A Tours, à Rouen et dans d'autres villes, des commissions départementales ou municipales sont instituées pour l'établissement du gouvernement républicain.

Aucun avis n'annonce qu'en aucun lieu l'ordre ait été troublé.

Le commissaire de la Bourse écrit au ministre de l'intérieur à la date de ce jour, 25 février:

Sur l'ordre du gouvernement provisoire à nous transmis par M. Garnier Pagès, maire de Paris, la Bourse a été, vers 1 heure 1/2, ouverte au public sans qu'il ait été possible de réunir assez d'agents de change pour procéder à la reprise des opérations légales du parquet. L'absence de ces officiers ministériels se trouve expliquée par le service qu'ils font dans la garde nationale et par la persuasion où ils étaient, d'après des ordres reçus antérieurement, que l'ouverture de la Bourse serait encore différée.

Le directeur des postes, M. Etienne Arago, a fait afficher dans Paris un avis annonçant que le service des postes n'avait pas été interrompu.

Les tribunaux ont siégé le 25, et à la réquisition du procureur-général, M. Dupin, la cour de cassation a rendu un arrêt portant que la justice serait rendue *au nom du peuple français.*

Quelques individus ayant voulu briser des presses mécaniques, le colonel Dumoulin, commandant du Louvre, a communiqué aux gardes nationaux et aux volontaires de son ressort l'avis suivant:

« La presse parisienne est sous la protection du gouvernement provisoire; il est » requis à la force publique et à tous les bons » citoyens, de protéger toutes les imprimeries, et de ne pas souffrir qu'il leur soit fait » le moindre dommage. »

M. de Rotschild a envoyé, à la mairie de Paris, 50,000 fr. pour les blessés, et il a fait savoir au gouvernement provisoire qu'il continuerait à tenir ses engagemens avec l'état pour le dernier emprunt.

On lit dans le *National* du 25 février:

« Aujourd'hui, 24 février, vers cinq heures du soir, le gouvernement provisoire s'est constitué à l'Hôtel-de-Ville, au milieu d'un peuple plein d'un généreux enthousiasme et en armes.

» Pendant que retirés dans la salle des délibérations, les membres du gouvernement provisoire délibéraient sur les premières mesures à prendre, un peuple immense, admirable d'énergie, de courage d'enthousiasme, remplissait tout l'Hôtel-de-Ville, frémissait aux portes. Il n'est pas d'expression humaine qui puisse rendre l'aspect de ces cris impétueux, ardens, couverts d'éclats que venait de déchirer le combat, encore noirs de poudre, agitant encore en main, ceux-là une hâche ou un épée. Leur attitude était héroïque, leur impatience formidable. Un seul cri sortait de toutes leurs bouches: la république! nous voulons la république!

» Tout à coup, les portes de la salle du conseil sont violemment ébranlées. Le peuple demande à grands cris communication du premier acte adopté par le gouvernement provisoire. Alors accompagné, entouré de plusieurs élèves de l'école polytechnique, héros de l'ordre comme ils l'avaient été du combat, M. Louis Blanc, au milieu d'une foule immobile, se dirige vers la grande Grève, et, du haut des marches de l'Hôtel de Ville, il annonce que le gouvernement provisoire veut la république. A ce mot, des applaudissemens dont rien ne peut rendre l'énergie éclatent de toutes parts.

» Déjà, dans la plus grande salle de l'Hôtel de Ville, M. de Lamartine avait puissamment ému le peuple. L'agitation continuant, M. Ledru Rollin a prononcé des paroles éloquentes qui ont été accueillies avec enthousiasme.

» Peu à peu, la multitude s'étant écoulée, le gouvernement provisoire a pu s'occuper avec plus de calme des graves mesures qu'il avait à prendre.

» Des ministres ont été nommés. La sécurité publique a été assurée par la nomination d'un commandant de la garde nationale, M. Courtais qu'un chef d'état-major, M. Guinard. Les généraux Bedeau et Lamoricière étant venus se mettre à la disposition du gouvernement provisoire, leurs services ont été acceptés avec empressement. Le premier a été nommé commandant de la 1ère division militaire et on lui a offert le ministère de la guerre. Le second s'est proposé pour marcher à la frontière.

» Le gouvernement provisoire a mis au nombre de ses premiers devoirs de s'occuper de la subsistance du peuple. »

On lit dans le même journal:

« Après la victoire, rien n'est plus beau que l'ordre. Le sublime n'est le véritable dans la force. Paris, qui déjà en avait donné un si magnifique exemple en 1830, vient de le renouveler ces deux derniers jours. Il faut que cet état des esprits continue, et il continuera, nous en sommes certains. Une révolution si admirablement accomplie par l'opinion seule, par une idée, une révolution victorieuse, par une pensée luttant contre la force matérielle, ne peut mentir à sa noble origine. Par l'ordre, le mécanisme du gouvernement et des affaires, un moment suspendu va reprendre sa marche régulière.

» Il ne faut pas que le commerce s'effraie; il ne faut pas que l'ouvrier soit réduit à chômer. Cette énergie et cette activité, qui, détournées un moment de leur cours, viennent de s'employer à délivrer la France, il faut qu'elles continuent à la sauver en se reportant à leurs fonctions habituelles. Dansons à l'Europe, qui a les yeux sur nous, le grand et salutaire spectacle d'une nation aussi maîtresse d'elle-même après la victoire qu'auparavant; ne laissons pas aux ennemis des idées révolutionnaires le prétexte d'une calomnie trop long-temps exploitée contre la liberté des peuples. On ne pourra plus nier qu'ils ne soient dignes de cette liberté, quand le monde verra l'usage qu'ils en savent faire.

» Le peuple et la garde nationale par un fraternel accord, ont assuré la victoire, mais le fruit en serait compromis, si cette mission cessait d'exister ou seulement se relâchait. La fraternité du peuple et de la garde nationale a fait le salut de la liberté; elle assurera le maintien de l'ordre. »

On lit dans le *Journal des Débats* du 26 février:

« Citoyens!

« Le gouvernement provisoire déclare que le gouvernement actuel de la France est le gouvernement républicain, et que la nation sera appelée immédiatement à confirmer par son vote la résolution du gouvernement provisoire et du peuple de Paris.]

» Lamartine, Crémieux, Ledru-Rollin, Garnier Pagès, Dupont (de l'Eure), Marie. »

(1) Les couleurs sont les mêmes que dans le précédent pavillon; mais elles se succèdent dans un ordre différent.

Les nouvelles de France qui précèdent ne vont que jusqu'au 26 février; celles qui suivent sont extraites des journaux de Paris des 27, 28 et 29, arrivés aujourd'hui même à Constantinople, par le paquebot-poste le *Sésostris*, qui était attendu le 14.

Hier, à dix heures, la garde nationale de la banlieue a été appelée sous les armes pour maintenir l'ordre à Neuilly. Le château de Neuilly était en feu. Tout le château est brûlé; il ne reste plus que quelques pans de murailles debout. Aucune habitation environnante n'a été atteinte par l'incendie. Le parc est rempli de monde; le peuple chasse le gibier de l'ex-roi. Tout est calme et tranquille dans l'arrondissement de Saint-Denis.

— M. le ministre de la justice vient d'adresser la dépêche suivante à M. Faustin Hélie, directeur des affaires criminelles et des grâces:

Paris, le 26 février 1848.

Monsieur le directeur,

Expédiez de suite à MM. les procureurs généraux l'ordre de surseoir à toutes les exécutions capitales, qui devraient avoir lieu, à la suite des arrêts souverains et de l'ordre définitif qui autorisait ces exécutions.

Vous me présenterez les dossiers; vous m'adresserez un nouveau rapport à la suite des rapports d'ici après notre prédécesseur; et l'examen me permettra de soumettre à la prince, je proposerai la modification au gouvernement provisoire.

Quant aux condamnés sur le sort desquels aucun changement ne me paraîtra possible, je suspendrai toute décision jusqu'au jour où l'assemblée nationale aura prononcé sur la question relative à l'abolition de la peine de mort.

AD. CRÉMIEUX.

1re DIVISION MILITAIRE. — *État-major général.*

Paris, 27 février 1848.

MM. les officiers de tous grades, en congé ou en permission à Paris, devront, à dater du moment aux ordres de M. le ministre de la guerre, rejoindre immédiatement leurs corps respectifs, et se présenter, à cet effet, à l'état-major de la 1re division militaire. (Bureau du personnel.)

(Extrait du *Moniteur*, du 26 février.)

Le gouvernement provisoire s'est présenté aujourd'hui au peuple et à la garde nationale, sur le perron de l'Hôtel-de-Ville; M. de Lamartine, s'avançant vers la balustrade, un papier à la main, s'est exprimé ainsi:

« Citoyens! le Gouvernement provisoire de la République vient prendre le peuple à témoin de sa reconnaissance pour le magnifique concours national qui vient accepter ces nouvelles institutions. (Acclamations prolongées de la foule et de la garde nationale.)

» Le Gouvernement provisoire de la République n'a que d'heureuses nouvelles à annoncer au peuple assemblé.

» La royauté est abolie.

» La République est proclamée.

» Le peuple exercera ses droits politiques.

» Des ateliers de travail nationaux sont ouverts pour les ouvriers sans salaire. (Immenses acclamations.)

» L'armée se réorganise. La garde nationale se unit indissolublement avec le Peuple pour fonder définitivement l'ordre, et le même moment qui vient de conquérir la liberté. (Acclamations nouvelles.)

» Enfin, Messieurs, le Gouvernement provisoire a voulu vous apporter lui-même le dernier des décrets qu'il vient de délibérer et de signer, dans cette mémorable séance, l'abolition de la peine de mort en matière politique. (Bravos en mêmes.)

» C'est le plus beau décret, Messieurs, qui soit jamais sorti de la bouche d'un peuple le lendemain de sa victoire. (Oui! oui!)

» C'est le caractère de la nation française qui s'échappe en un cri spontané de l'âme de son gouvernement. (Oui! oui! Bravo!)

» Nous vous l'apporte; je vais vous le lire. Il n'y a pas de plus digne hommage au peuple que le spectacle de sa propre magnanimité.»

A la suite de cette manifestation, le Gouvernement provisoire, accompagné par l'acclamation unanime du peuple immobile qui convrait la place de l'Hôtel-de-Ville, a été appelé à recevoir de nouveau la consécration de la voix populaire. Il a cédé à cet empressement, accompagné d'une foule de citoyens, de gardes nationaux et des élèves des écoles. M. Dupont (de l'Eure), président du gouvernement provisoire, s'appuyant sur les bras de M. Louis Blanc, suivi de ses collègues, s'est présenté au balcon de la salle dite autrefois du trône, et que M. Pagnerre, par une exclamation sublime, a appelée désormais la salle de la République. Les acclamations du peuple se sont renouvelées et étendues de la place aux rues et quais environ nans.

Le ministre des affaires étrangères a adressé le 27, aux membres du corps diplomatique des puissances étrangères résidant à Paris, un office portant notification de la proclamation de la République.

Voici la réponse qu'y a faite immédiatement le nonce du pape:

Paris, le 27 février 1848.

« Monsieur le ministre,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de la communication que vous venez de me faire, en date d'aujourd'hui 27 février, et je m'empresserai de la transmettre à notre très saint père le pape Pie IX.

» Je ne résiste pas au besoin de profiter de cette occasion pour vous exprimer la vive satisfaction que m'inspire le respect que le peuple de Paris a témoigné à la religion, au milieu des grands événemens qui viennent de s'accomplir. Je suis convaincu que le cœur paternel de Pie IX en sera profondément touché, et que le pere commun des fidèles appellera de tous ses vœux les bénédictions de Dieu sur la France.

» Agréez, etc.

» R., Archevêque de Nicée, n. a. »

Le 28 février, à deux heures, les membres du gouvernement provisoire, étant réunis à l'Hôtel-de-Ville, M. Richard Rush, ambassadeur des Etats-Unis, a été introduit dans la salle des délibérations. Il était accompagné de M. Martin, premier secrétaire d'ambassade, et du major Poussin, qui a long-temps habité la République du nord de l'Amérique.

M. R. Rush a prononcé le discours suivant:

Aux membres du gouvernement provisoire de la République Française.

Messieurs,

Représentant des Etats-Unis, chargé des intérêts et des droits de mon pays, de ses concitoyens résidant en France, et trop éloigné pour attendre des instructions, je saisis la première occasion de vous offrir mes félicitations, persuadé que mon gouvernement sanctionnera la démarche dont je prends l'initiative. Je ne saurais non plus manquer de vous dire que le souvenir de l'alliance et de la vieille amitié entre la France et les Etats-Unis, est encore vivant et plein de force parmi nous. Je sais bien assurer qu'un cri universel et puissant s'élèvera dans mon pays pour souhaiter à la France prospérité, bonheur et gloire, sous l'empire des institutions qu'elle inaugure, sauf la ratification de la volonté nationale. Tous les américains auront l'ardent espoir que, grâce à la sagesse de la France, ces institutions auront pour le genre humain les heureux résultats dont la conduite magnanime de la nation dans ces derniers événemens est un gage si rassurant. C'est sous l'empire d'institutions pareilles que les Etats-Unis jouissent depuis soixante ans, dit-on, d'une prospérité constante, avec un gouvernement d'une uniforme stabilité; et si l'Union laisse invariablement aux autres, par le choix de leur gouvernement, sans intervenir en aucune façon, elle se félicite naturellement de voir cette grande nation ébranler sous les institutions qui lui ont assuré à elle-même les bienfaits de l'ordre social et de la liberté publique.

Permettez-moi, Messieurs, d'employer les mots dont le grand et excellent Washington l'immortel fondateur de notre république, s'est servi dans une occasion pareille à celle qui me fait terminer cette adresse en ajoutant à mes félicitations le souhait ferventque: l'amitié des deux Républiques soit aussi de la leur durée. »

M. Arago a répondu que les membres du gouvernement recevaient sans surprise, mais avec un vif plaisir, l'assurance des sentiments exprimés par M. l'ambassadeur des Etats-Unis. Il a ajouté n'attendait pas moins d'une alliée dont elle se rapproche aujourd'hui intimement par la proclamation de la République. « Le gouvernement provisoire, a-t-il dit, vous remercie des vœux que vous faites pour la grandeur de la prospérité de la France. Il aime à répéter comme vous les paroles de Washington, et il a la ferme confiance que ces paroles ne seront pas seulement un désir, mais une réalité. »

M. Dupont (de l'Eure), s'approchant alors de l'ambassadeur, lui a dit: « Permettez-moi Monsieur, en vous serrant la main, de vous persuader que le peuple français serre la main du peuple américain. »

— Le marquis Normanby a eu, le 28, une longue conférence particulière avec M. de Lamartine, dans l'Hôtel de ce dernier. On ne sait pas les détails de cet entretien, mais on croit pouvoir assurer qu'il a été de nature à ne laisser aucun doute sur les dispositions les plus amicales de l'Angleterre envers la République française. Le pensée de Révolution, celle d'un vaste système libéral et pacifique, fortifié de l'accession de tous les peuples qui ont conquis la liberté depuis 1789, peut désormais être accomplie.

Le *Gallignani's Messenger*, d'un autre côté publie la note suivante:

« Reconnaissance de la République Française par l'Angleterre.

» Nous apprenons qu'en conséquence des instructions qu'il vient de recevoir de lord Palmerston, lord Normanby a eu avec M. de Lamartine une entrevue, dans laquelle il a déclaré à ce ministre que l'Angleterre ne désirait nullement susciter des obstacles au gouvernement provisoire, et que le changement qui vient d'avoir lieu en France, n'altérera pas les relations amicales qui, jusqu'à ce jour, ont existé entre les deux pays. »

Les adhésions arrivent de tous parts au gouvernement républicain; voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *National*:

« MM. Odilon Barrot et ses amis politiques, M. Thiers et les hommes qui marchaient sous son drapeau, MM. Billault, Dufaure et les autres soldats de la petite fraction, se sont réunis hier, à deux reprises, pour s'entendre sur la conduite à tenir en présence des circonstances graves dans lesquelles le pays se trouve placé. Il a été décidé à l'unanimité, dans cette réunion, que les hommes du tiers-parti (du centre gauche, ou du tiers-parti), dont les événements venaient de dépasser tous les projets et toutes les tendances politiques, donneraient, sans aucune restriction, leur concours au nouveau gouvernement.

— Le gouvernement provisoire de la République fra cais reçoit de toutes parts de nombreuses adhésions. Les officiers-généraux de terre et de mer, les membres du conseil-d'état, de la cour de cassation et des autres corps judiciaires s'empressent d'offrir leur concours.

— Le *Journal des Débats* se rallie aujourd'hui au gouvernement républicain. Dès hier, la *Presse* avait adhéré à ce gouvernement de la manière la plus formelle. Son adhésion est encore plus explicite aujourd'hui.

— Les presses se mettent à comprendre que le gouvernement monarchique est à jamais renversé en France, et que tous les citoyens devront sincèrement prêter leur concours à la République.

— Tous les nouvelles qui arrivent des départemens rapprochés de Paris sont excellentes. La révolution y a été accueillie avec enthousiasme, et on a reçu la nouvelle que le nouveau gouvernement était déjà reconnu par la presque totalité des départemens.

— M. Quatrebarbes, député, appartenant au parti légitimiste, vient de partir pour les départemens de la Bretagne et de la Vendée, chargé d'une mission politique de ses amis de Paris. Ceux-ci ont décidé que, dans les circonstances où notre pays se trouve placé, il fallait que tous les Français usassent de leur influence et de leur autorité pour empêcher les divisions intérieures ou pour faire aussi cesser, si, par malheur, elles venaient à éclater sur quelques points.

— Le ministère de la guerre a reçu la lettre suivante, par laquelle, le maréchal Bugeaud a adhéré au gouvernement républicain:

« Monsieur le ministre,

» Les événemens qui viennent d'assurer l'ordre à l'intérieur et à l'extérieur, me font un devoir de mettre mon épée au service du gouvernement qui vient d'être institué.

» J'ai toujours considéré comme le plus saint des devoirs la défense du territoire et de la patrie.

» Je vous prie de m'accuser réception de cette déclaration et de recevoir l'assurance de ma haute considération.

« Maréchal DUC D'ISLY. »

— Méhémet bey, fils de Méhémet-Ali, s'est hâté de passer les deux jours avec une grande aud-ce. On l'a surtout remarqué à l'antique du Château-d'Eau comme un des combattants les plus intrépides. Aussitôt après la proclamation de la République, Méhémet bey est allé offrir ses services à la municipalité de son arrondissement. On l'a vu le lendemain parcourir Paris assis sur le siège de sa calèche, dans laquelle étaient des hommes en blouse.

— Un manifeste à l'Europe, préparé par M. de Lamartine, sera publié sous deux ou trois jours.

Le gouvernement républicain y fera exposé des principes qui présideront désormais à la conduite de nos relations extérieures.

— Nous lisons dans la *Presse*:

«Les ministres et consuls étrangers, dans une séance tenue chez l'ambassadeur de Turquie, vu l'unanimité du mouvement et les apparences de force et de stabilité que présente le gouvernement nouveau, ont résolu de rester à leur poste, jusqu'à la décision de leurs cours respectives. Les termes de la révolution sont si favorables à la cause républicaine, qu'il n'est pas douteux que les gouvernemens étrangers ne reconnaissent immédiatement le gouvernement républicain. »

On lit dans le journal anglais *The-Sun*:

« Treizaillez, ombre du grand Vergniaud! réjouissez-vous mânes de Gensonné, de Condorcet, de Brissot, Barbaroux, de Fonfrède, de la belle et sublime mademoiselle Roland! Après une lutte de soixante ans, à travers les alternatives de plusieurs constitutions et la chûte de trois dynasties, à travers les périls du dedans et du dehors suscités par les frères et les coalitions, en dépit d'armées ennemies et des factions conspirantes, du despotisme et de la trahison, le génie du patriotisme a encore une fois triomphé: le genie de la liberté est demeuré victorieux! enfin la France est libre!

» Emus comme nous le sommes à la nouvelle du prodigieux qui vient de s'accomplir à Paris, il nous est difficile de relater les phases avec calme et régularité. Braves Français! vous vous êtes montrés dignes du siècle et de l'histoire. L'Angleterre voit les progrès de votre révolution avec un intérêt profond et fraternel. Que votre modération dans la victoire égale votre valeur dans le danger.

» Animés par leurs succès, les Parisiens ont marché sur le palais des Tuileries, qui est bientôt tombé en leur pouvoir. Comme un splendide trophée, le trône a été promené à travers la ville par la foule immense chantant la *Marseillaise*. La monarchie française n'était plus seulement vaincue, elle était anéantie. On a vu Louis-Philippe ayant abdiqué: non! il a été détrôné, hier roi de France, redevenant Louis-Philippe duc d'Orléans, abdiquant en faveur de son petit-fils, le comte de Paris. D'abord, l'acceptation du monarque enfant a été vivement discutée: à la chambre, il s'agissait de décider entre la régence du duc d'Nemours et celle de la duchesse d'Orléans. Ces deux régences ont également été rejetées, et un gouvernement provisoire installé à l'Hôtel-de-Ville.

» Nous avons donc un avant-goût d'une république pour la France de 89, de 92, de 1830 et de 1848. En effet, Ledru-Rollin n'est-il pas républicain? Garnier-Pagès et Marie n'en sont-ils pas? Marrast, le redacteur du *National*, n'est-il pas républicain? et Louis Blanc, l'historien de la révolution, Arago, le plus grand philosophe de l'Europe, Lamartine, le noble et éloquent panégyriste des Girondins, ne sont-ils pas aussi républicains? Gloire donc aux Parisiens d'avoir conquis leur liberté en présence d'une armée de 100,000 hommes, d'avoir brisé le trône, chasse de son palais un tyran traître et parjure, et d'avoir élevé à sa place le triple symbole du peuple: LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. »

Les journaux français annoncent que la famille royale a déclaré et M. Guizot ont pu se réfugier en Angleterre sans encombre.

NOUVELLES DE MALTE ET DE GRÈCE.

Nous apprenons par des passagers arrivés aujourd'hui à bord du paquebot-poste le *Sésostris*, qu'à leur départ de Malte, le bruit courait dans cette île que le roi de Sardaigne avait proclamé la République dans ses états, et que le roi de Naples était en fuite. Ces nouvelles méritent confirmation.

Le *Portafoglio Maltese* du 9 mars annonce l'arrivée à Malte, de l'abbé Cocle exconfesseur du roi de Naples. A cette occasion, le *Portafoglio* fait les réflexions suivantes:

» A la suite de certains mouvemens aussi continus qu'inexpectés entre la ville et le bateau à vapeur napolitain le *Nettuno*, beaucoup de bruits circulent sa ville, et il y a même des personnes qui prétendent qu'outre Cocle, le *Nettuno* avait à son bord un autre personnage d'un rang plus élevé que celui de ce prélat. Le *Nettuno* vient de Naples et de Castellamare. Il bat pavillon napolitain, surmonté de la flamme tricolore italienne. Le bateau à vapeur napolitain, *Maria Cristina*, arrivé en dernier lieu, battait les deux pavillons.

Une lettre de Syracuse du 2 mars, annonce que toute la Sicile était, à cette date, libre et indépendante, à l'exception de la citadelle de Messine.

Le vice-roi d'Egypte, Méhémet-Ali pacha, avait quitté Malte le 3 de ce mois et était arrivé à Naples dans la soirée du 4. L'escadre anglaise et les bâtimens de guerre napolitains lui ont fait les saluts d'usage. Le prince d'Aquila s'est rendu à bord du paquebot français l'*Alexandre*, pour complimenter le vice-roi.

On annonce que M. Rizos Néroulos est nommé ministre plénipotentiaire de Grèce à Constantinople. M. Argyropoulos serait adjoint à M. Rizos en qualité de conseiller de la légation hellénique.

IMPRIMERIE DU JOURNAL DE CONSTANTINOPLE, ÉCHO DE L'ORIENT.
PAPIER DE LA FABRIQUE DE SMYRNE.